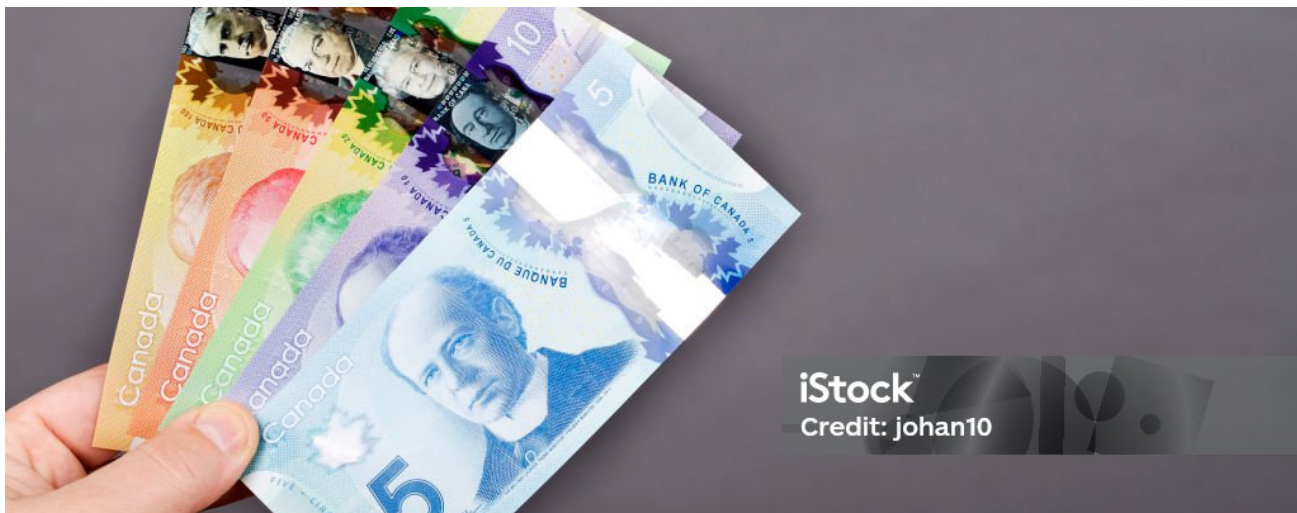




DÉCEMBRE 2025

INFO SPPMSNO / NWSPU BULLETIN

Le bulletin officiel du Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest / The Official Bulletin of the North West School Professionals Union



Mise à jour économique: «Le financement des réseaux mis de côté»

Communiqué CSQ

Un gouvernement en perte de repères - Éric Gingras

Une invitation à participer à une consultation sur la violence générée

Projet de recherche sur la valorisation l'attraction et la rétention du personnel professionnel scolaire

Et plus encore!

Mise à jour économique: «Le financement des réseaux mis de côté»

Communiqué CSQ

« À la lumière de ce qui a été annoncé aujourd'hui, il nous semble évident que le gouvernement saupoudre des mesures pour faire oublier sa mauvaise gestion des réseaux publics », a déclaré le président de la CSQ, Éric Gingras, alors qu'il réagissait à la mise à jour économique du ministre des Finances du Québec, Éric Girard.

« Dans la mise à jour économique présentée le 25 novembre, rien ne permet aux Québécoises et Québécois d'espérer un accès plus facile ou de meilleurs services. Le gouvernement devrait prioriser la stabilité du financement des réseaux, notamment en éducation et au collégial », a dit le président. [Voir la nouvelle en ligne](#)

“Un gouvernement en perte de repère”

Allocution d'Éric Gingras



DEVANT LES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS DE LA CSQ RÉUNIS À LA MALBAIE, LE PRÉSIDENT DE LA CSQ, ÉRIC GINGRAS, A OUVERT LE CONSEIL GÉNÉRAL EN RAPPELANT L'IMPORTANCE SYMBOLIQUE DU LIEU, BERCEAU DU MILITANTISME DE LAURE GAUDREAU ET DE LA CENTRALE.

Une stratégie de division inquiétante

Éric Gingras a ensuite dénoncé la dérive du gouvernement Legault, qu'il accuse d'avoir perdu tout sens du leadership rassembleur : « Depuis le printemps dernier, le changement de ton est clair et évident [...] François Legault utilise la politique de la division. » Le président de la CSQ estime que le premier ministre, en chute libre dans les sondages, cherche à désigner des boucs émissaires – syndicats, personnes immigrantes, etc. – pour redorer son image. « Nous sommes désormais bien loin de la figure du “bon père de famille” », a-t-il lancé.

[Lire la nouvelle en ligne.](#)



Profitez de rabais de groupe exclusif pour les membres de la FPPE et du SPPMSNO pour vos assurances auto, habitation et entreprise avec La Personnelle! Cliquez [ici](#) pour obtenir un dépliant informatif. Cliquez sur le logo pour obtenir une soumission.

Invitation à participer à une étude sur les violences genrées à l'école



VIOLENCE GENRÉE

Le GRIS-Montréal souhaite mieux connaître la réalité du personnel professionnel

Dans le cadre d'une subvention de Femmes et Égalité des genres Canada, le GRIS-Montréal a ouvert un court sondage en ligne pour recueillir les impressions et les témoignages du personnel scolaire non-enseignant. Rendez-vous sur [LimeSurvey](#) pour compléter le tout.

Rappelons que les mesures du nouveau [Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2025-2030 \(PAC\)](#) s'appuient notamment sur les résultats d'une consultation publique à laquelle le GRIS Montréal a contribué.

Lien pour consulter le projet de recherche : <https://www.gris.ca/recherche-personnel-soutien/>

Lien pour remplir le questionnaire : <https://gris.limesurvey.net/WAGE>

Votre collaboration est précieuse afin de soutenir la recherche et d'appuyer les pratiques sur des données probantes.

Projet de recherche sur la valorisation, l'attraction et la rétention du personnel professionnel scolaire en service à l'élève



Nous vous invitons à participer à la 2e phase d'un **projet de recherche sur la valorisation, l'attraction et la rétention du personnel professionnel scolaire en service à l'élève**. La chercheuse principale, Carol-Anne Gauthier, a entre autres présenté son projet lors d'activités de la FPPE-CSQ (Colloque mai 2024, Congrès juin 2025). Le projet va se poursuivre en 2026 avec l'envoi de questionnaires au personnel professionnel et à d'autres catégories de personnel scolaire.

La 2e phase vise plus particulièrement à observer et analyser l'activité de travail du personnel professionnel en service à l'élève. La contribution attendue de votre part serait de permettre à une auxiliaire de recherche d'observer le déroulement de votre activité de travail pendant quelques heures consécutives (environ une demi-journée).

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la chercheuse principale par courriel à l'adresse suivante : cagauthier@crcmail.net

En plus de la FPPE-CSQ, la FQDE (Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement), l'AQPDE (Association québécoise du personnel de direction des écoles et le CTREQ (centre de transfert pour la réussite éducative) sont partenaires de ce projet de recherche qui s'intéresse de façon spécifique au personnel professionnel de l'éducation.

Ce projet est subventionné par les Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) en partenariat avec le ministère de l'Éducation du Québec.

Pour les dernières nouvelles du Réseau ACTES et Jeunesse ACTES



Les 6 et 7 novembre derniers, près de 150 personnes se sont rassemblées à Wendake pour un réseau unique en son genre! Sous le thème Savoirs ancestraux, avenir commun, cet événement a réuni une brochette d'intervenantes et d'intervenants autochtones, au sein de l'Hôtel-Musée Premières Nations, pour une expérience immersive inoubliable!
[Voir la nouvelle en ligne.](#)

Quiz convention collective

? Question : Accès à son propre dossier professionnel

Une professionnelle souhaite consulter son dossier personnel conservé par le centre de services scolaire.

☞ A-t-elle le droit d'y accéder ? Gratuitement ?

RÉPONSE AU PROCHAIN NUMÉRO

Consultez-la!

Réponse du dernier numéro

? Question

Une professionnelle prend sa retraite, puis revient travailler quelques mois plus tard à contrat.

👉 Conserve-t-elle son ancienneté accumulée avant sa retraite ?

✓ Réponse :

Plusieurs professionnelles et professionnels envisagent un retour au travail après avoir pris leur retraite. Il est essentiel de bien comprendre ce que cela implique sur le plan de l'ancienneté selon notre Convention collective du personnel professionnel 2023-2028 (clause 5-7.00).

La personne professionnelle ne conserve pas son ancienneté. Selon la clause 5-7.00, la retraite met fin au lien d'emploi et fait perdre toute ancienneté.

Lors d'un retour à contrat après la retraite, la professionnelle est considérée comme une nouvelle employée, sans reprise d'ancienneté. Ce principe découle du fait qu'à la retraite, le lien d'emploi est rompu. Le retour après retraite ne constitue pas une continuité d'emploi, mais un nouvel engagement contractuel.

Nous recommandons à toute personne approchant la retraite de vérifier l'impact sur ses droits syndicaux avant de signer une entente de retour.

